



## PICKLEBALL CANADA - PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

---

### 1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Pickleball Canada et ses sociétés affiliées reconnaissent et appuient le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) pour le sport du pickleball, tel que prévu par l'entente de collaboration avec Tennis Canada. Aucun autre programme de formation ou de certification des entraîneurs ne sera promu, reconnu ou endossé par Pickleball Canada et ses sociétés affiliées.

### 2. CONTEXTE / FONDEMENT

La position de Pickleball Canada est qu'il doit y avoir un seul programme d'entraînement reconnu pour le sport du pickleball au Canada. Le PNCE de l'ACE offre une certification au Canada et assure un niveau de formation professionnelle à ceux qui enseignent le pickleball au Canada.

Le programme du PNCE répondra aux normes de Pickleball Canada et fera progresser le sport du pickleball au Canada. La mise en place du programme du PNCE pour le sport du pickleball est également l'un des critères importants pour la reconnaissance et le financement des organismes dirigeants de pickleball aux niveaux national et provincial/territorial.

### 3. DÉFINITIONS

« *Entraîneur* » : personne qui a complété le programme du PNCE pour le sport du pickleball et qui possède la certification pour entraîner les athlètes au niveau local, provincial ou national.

« *Association canadienne des entraîneurs (ACE)* » : organisme national reconnu par Sport Canada qui supervise le développement des entraîneurs dans tous les sports.

« *Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)* » : programme national conçu et offert dans le cadre de l'entente de collaboration entre Pickleball Canada et Tennis Canada.

### 4. APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les personnes qui désirent être reconnues par Pickleball Canada comme entraîneur pour le sport du pickleball. De plus, toutes les organisations affiliées à PCO ne feront pas la promotion, ne commercialiseront pas, ne créeront pas, ne soutiendront pas, ne

financeront pas et ne sanctionneront pas une formation ou une certification d'instructeur/ d'entraîneur rivale au sport du pickleball.

**a. Organisations affiliées**

Toute organisation affiliée à Pickleball Canada (PCO) par l'entremise d'un protocole d'entente signé doit respecter les politiques de PCO, conformément à la section 6 de la Politique d'élaboration des politiques.

**5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Tennis Canada est le fournisseur de services de Pickleball Canada et est responsable de l'élaboration et de la mise en place du programme de formation de haute qualité des entraîneurs de pickleball à l'échelle nationale, approuvé par le PNCE au nom de Pickleball Canada et de nos sociétés affiliées provinciales/territoriales.

**6. MISE EN ŒUVRE**

Pickleball Canada est responsable de la communication de la présente politique à ses membres, y compris de tout changement apporté à ladite politique, le cas échéant.

**7. RÉSULTATS**

Un programme d'entraînement de haute qualité, administré et dispensé de façon constante, est disponible à travers le Canada.

Le niveau d'habileté des joueurs de pickleball s'améliore grâce à la formation offerte par les entraîneurs formés par le PNCE.

Le programme du PNCE pour le sport du pickleball aidera à répondre à l'un des critères importants requis pour la reconnaissance et le financement des organismes dirigeants du pickleball aux niveaux provincial/territorial et national.

Date : le 3 août 2021